



CLUB SPORT ET DETENTE EN OSSAU

CHARTRE DU RANDONNEUR EN MONTAGNE

Cette chartre est un guide pour vous aider à devenir un randonneur responsable et solidaire. Participer à une randonnée en groupe, c'est l'occasion de partager un bon moment en pleine nature et une excellente manière de découvrir de nouveaux horizons.

Pour que les randonnées restent un moment de convivialité et de détente pour tous, il est bon d'avoir en tête quelques règles de bonnes conduites et de sécurité.

1- Les recommandations

- Le randonneur doit être à jour du paiement de la cotisation pour obtenir la licence avec assurance de la Fédération Française EPGV.
- Avant de s'inscrire à une randonnée, chaque personne doit évaluer son aptitude physique à effectuer ce parcours suivant les caractéristiques fournies par l'accompagnateur.
- Le randonneur s'engage à être à l'heure. Il se doit d'être bien équipé pour la pratique de la randonnée en montagne (chaussures adaptées, vêtements appropriés, bâtons de marche, sac à dos avec le nécessaire : eau, nourriture, vêtements de pluie, couverture de survie)
- Chaque participant doit se sentir premier responsable de sa propre sécurité et se comporter comme tel. Il doit se montrer prudent, vigilant aux obstacles, respectueux du code de la route et des principes de la marche en groupe.
- Tout participant est censé accepter les risques irréductibles inhérents à la pratique de la randonnée. Il est conseillé et même fortement recommandé, à chaque randonneur, d'avoir dans son sac à dos : un numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident (un document d'identité, sa carte vitale, sa carte de groupe sanguin)

2- Les consignes et instructions

- L'accompagnateur en montagne est le seul maître de sa randonnée et le respect des consignes et recommandations est obligatoire. L'accompagnateur se doit d'informer les participants du transfert de responsabilité qu'entraînerait le non-respect de leur part des consignes et instructions.
- Les randonneurs sont astreints à une exigence collective pour faciliter à l'accompagnateur le contrôle de son groupe. C'est lui qui règle la marche, surveille la progression et les temps de pauses. Les randonneurs ne doivent ni le dépasser (sauf autorisation), ni traîner derrière le serre-file qui ferme la marche. L'inobservation de ces directives engage la responsabilité des randonneurs.

- Il ne faut en aucun cas vous éloigner du groupe. Si vous devez vous arrêter momentanément (pour un besoin naturel par exemple), prévenez l'accompagnateur ou le serre-file. Signalez votre arrêt en laissant, si possible, votre sac à dos ou vos bâtons au bord du chemin. L'idéal est de garder toujours le groupe en vue.
- Le serre-file, désigné par l'accompagnateur, est la dernière personne du groupe. Il s'assure que personne n'est laissé derrière et communique avec l'accompagnateur en cas de besoin.
- En cas de problème, fatigue, blessure ou malaise, prévenez immédiatement l'accompagnateur et n'attendez pas d'être à bout de forces pour en parler. Il pourra adapter le rythme, vous aider ou prendre une décision pour votre sécurité et celle du groupe.
- Au cours des arrêts repas, il va de soi que chacun respecte l'environnement et assure la propreté des sites. Chacun ramasse et ramène ses propres déchets.
- Les chiens ne sont pas admis dans les randonnées

3- Les déplacements pour se rendre en randonnées

- Préférez le covoiturage pour limiter l'impact et les coûts
- Le jour de la randonnée, les frais kilométriques par personne seront calculés selon la formule suivante : $(0,31 \text{ €} \times \text{nbre de kms aller-retour} \times \text{nbre de véhicules}) / \text{nbre de passagers}$
- Les frais seront partagés à part égale entre tous les chauffeurs

4- Conclusion

Respecter ces consignes n'est pas une contrainte, mais une preuve de **responsabilité et de respect** envers soi-même, envers les autres et envers l'accompagnateur.

Pour tout manquement à ces recommandations et consignes qui pourraient perturber le bon déroulement des sorties, l'adhérent se met automatiquement hors groupe, dégageant ainsi l'Association de toute responsabilité.

Je soussigné(e),déclare avoir lu la présente Charte du randonneur

Date et signature :

